Fiche: US 1

Vous allez avoir une échographie

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen radiologique. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

La radiographie utilise des rayons X

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. A titre d'exemple, un cliché simple correspond en moyenne à l'exposition moyenne naturelle (soleil) subie lors d'un voyage de 4 heures en avion.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

L'IRM et l'échographie n'utilisent pas de rayons X

Ce sont des examens non irradiants qui utilisent soit les propriétés des champs magnétiques pour l'IRM, soit les propriétés des ultrasons pour l'échographie.

Pour les intensités utilisées par ces deux techniques, il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

De quoi s'agit-il?

L'échographie utilise des ultrasons émis par une sonde et transmis dans les tissus qui les réfléchissent pour former une image de la région examinée. Elle peut être couplée à une sorte de radar pour l'étude des vaisseaux (doppler).

Déroulement de l'examen

Vous serez allongé dans une pièce sombre pour faciliter la lecture des images. Un gel sera appliqué sur la peau pour permettre la transmission des ultrasons. L'examen fournit des images en mouvement, contrôlées sur un écran.

Echographie abdominale

Vous devez être à jeun depuis 3 heures avant votre rendez-vous, mais vous devez prendre normalement vos médicaments habituels.

L'exploration nécessitera souvent de suspendre la respiration pendant quelques secondes.

Echographie pelvienne

Il vous est souvent demandé de vous présenter vessie pleine ; dans ce cas, n'urinez pas pendant 3 heures avant l'examen ou si vous avez uriné, buvez 4 verres d'eau 1 heure avant.

Pour être en contact immédiat avec la région examinée et améliorer la qualité des images, on peut vous proposer de placer une sonde recouverte d'une protection stérile dans le rectum ou le vagin. L'introduction de la sonde peut rarement être responsable d'un malaise transitoire et sans gravité.

Faut-il injecter un produit?

Dans la très grande majorité des cas, l'examen est réalisé sans injection (piqûre).

L'injection intra-veineuse d'un produit à base de microbulles est néanmoins possible. Au moment de l'injection, de rares sensations, de froid par exemple, peuvent être ressenties au point d'injection ou le long de la veine. Aucune complication sérieuse propre au produit n'est, semble-t-il, connue.

Résultats

Un premier commentaire pourra vous être donné juste après l'examen, il ne s'agira là que d'une première approche, car les images doivent ensuite faire l'objet d'un compte-rendu écrit qui sera disponible dans les meilleurs délais.

Information au patient

Madame, Mademoiselle, Monsieur
et donné son accord pour que l'examen soit réalisé.
Signature

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement

Sigle de l'établissement

Adresse et téléphone de l'établissement

complémentaire.

[©] Ces fiches sont la propriété de la SFR (Société Française de Radiologie). Tout droit de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays (Code de la propriété intellectuelle). Aucune diffusion par sponsoring n'est permise sans l'autorisation expresse de la Société Française de Radiologie.